

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

---

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :**

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra au Centre intergénérationnel secteur Sacré-Cœur-de-Marie le 1<sup>er</sup> octobre 2025, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

**15-6, chemin du Versant (lot 6 529 884 du cadastre du Québec)**

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- Une superficie de 65.1 mètres carrés pour la construction d'un mini-chalet et sa terrasse alors que le tableau 495 de l'article 1022 du Règlement d'urbanisme numéro 299-24 prescrit une superficie maximale de 60 mètres carrés pour un bâtiment principal et ses constructions accessoires dans un milieu de vie catégorie « M3.3-1-Mont Adstock prioritaire ».

**Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personne intéressée qui désire se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 30 septembre 2025, 12 h par les moyens suivants :**

par courriel :  
[dq@adstock.ca](mailto:dq@adstock.ca)

par courrier :  
À l'attention de M. Jérôme Grondin  
35, rue Principale Ouest  
Adstock (QC)  
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 15 septembre 2025.

Le directeur général,

*(Signé)*

\_\_\_\_\_  
Jérôme Grondin

